

Comité de Pilotage Plan Pastoral Territorial du Massif du Bugey et du Revermont

COMPTE-RENDU / RELEVÉ DE DÉCISIONS

JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024, CEYZERIAT

Présents :

BOLON André, AFP Belmont
BOUGAIN Alix, GBA
CLOSSON-CELLE Olivier, Commissariat du Massif Jura
COURTOIS Franck, Directeur de l'environnement Département de l'Ain
COUVEZ Alexandre, chargé de mission CCPB
FLOCHON Jean-Yves, Vice-Président Département de l'Ain
GAUTHIER Léa, chargée de mission SEMA, animatrice PPT
GUDIN Nicolas, GAEC des Fayards
IVANEZ Louise, chargée de mission SEMA
JULLIAN-BINARD Laurent, Chambre d'Agriculture Ain
MAIRE Lucien, Vice-Président HBA
MANOS Lionel, Président SEMA
MARECHAL David, SICA du Revermont
PRIN Bernard, Maire de Nivigne et Suran et Vice-Président SR3A
PRIN Alain-Alex, Syndicat Pastoral du Revermont et JA01
SAMSON Eléonore, Chef de service Département de l'Ain
SEGAUD Jean-Marc, FDC01
SERPOL Robert, AFP DE Chavornay
SICARD Alain, Président SR3A
THOMASSET Gilles, Vice-Président Terre Valserhône l'Interco

Excusés :

CASTIN Régis, Vice-Président CCBS
GODET Pauline, Présidente CCBS
GAUTHERON Mathieu OFB
JABOUILLE Véronique CNPF
LABARTETTE Claire CCPA
RANNARD Paul, Président CCUR
TAVEL Arnaud, CP Val Retord, GAEC Tavel
DOHEN Jacques, Directeur Haut Rhône Tourisme, CCUR
BOUCHARD Sylviane, élue CCPA
DUGUE Nolwenn, chargée de mission Région AURA

GENELOT Emilie, chargée de mission SR3A
CHAUMONT Emilie, chargée de mission GBA
SAFER
DURAND-BOURLIER Muriel, chargée de mission DDT

Le diaporama de présentation et les fiches navettes des projets sont joints au présent compte-rendu.

Ordre du jour :

1. Présentation du Plan Pastoral Territorial (PPT)
2. Bilan de la consommation des crédits et retour sur les projets en cours
3. Examen des demandes de subvention 2024
4. Actualités des dispositifs régionaux et FEADER
5. Questions diverses

Jean-Yves FLOCHON, Président du Comité de Pilotage du PPT ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes ce jour et rappelle que le comité de pilotage pour objectif de valider les dossiers à la suite des sous-comités de pilotage.

1. Présentation du Plan Pastoral territorial

Le PPT est un dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes permettant **d'accompagner le développement du pastoralisme** et de **préserver les espaces pastoraux** grâce à la **mobilisation de fonds publics**. Dans l'Ain, le Plan Pastoral Territorial du massif du Bugey-Revermont est porté par le Département en accord avec les EPCI pour une durée de 5 ans de 2022 à 2027 et animé par la SEMA.

Ce PPT est suivi par un Comité de pilotage (COPIL) représentant la diversité des acteurs du territoire concernés par les espaces pastoraux. Le comité de pilotage s'assure de la mise en œuvre du PPT et valide l'attribution des crédits.

Le plan d'actions permet de répondre aux enjeux pastoraux du territoire, il est décliné en 5 axes pour le PPT du Massif du Bugey et du Revermont :

- Axe 1 : Animer le Plan Pastoral Territorial
- Axe 2 : Accompagner la structuration collective
- Axe 3 : Aménager les espaces pastoraux
- Axe 4 : Étudier et expérimenter sur les espaces pastoraux
- Axe 5 : Soutenir la communication et la sensibilisation

Le taux d'aides publiques varie selon les actions de 70 à 100 %. Ce dispositif bénéficie aux structures collectives (AFP autorisées, GP, Collectif pastoral) et aux collectivités territoriales.

Le montant de financement global s'élève à **2,3 millions d'euros** répartis entre les différents financeurs du PPT (FEADER, Région, Département et Commissariat de Massif du Jura) sur 5 ans.

2. Bilan de la consommation de crédit 2022-2024 et retour sur les projets en cours

De 2022 à 2024, 13 dossiers de demande de subvention ont été présentés lors des COPIL pour un montant total de 393 813 € (*cf. diaporama*). Début 2024, 5 dossiers ont été déposés pour un montant total de 195 052,28€. Les projets de travaux 2023 et 2024 sont en cours de réalisation ou vont être débutés cet automne. Le détail des projets en cours figure dans le diaporama.

Point d'information : Evolution des règles de dépôt des dossiers des collectifs pastoraux

Les règles communes du FEADER ont évolué pour la campagne 2023-2027. « *Le bénéficiaire administratif de la subvention doit conserver les investissements financés pendant 3 ans après le dépôt de la demande de solde.* ». Cette règle est incompatible avec le fonctionnement actuel des collectifs pastoraux où le collectif rétrocède les investissements à l'éleveur dès réception du matériel ou des travaux. Par conséquent, le dépôt des dossiers de travaux des CP a été reporté en attendant une décision régionale engendrant également un report des travaux prévus en 2024.

La Région a apporté des modifications au dispositif existant et a **ouvert le dépôt le 1^{er} juillet 2024** pour les CP. Désormais, chaque dossier est indépendant, le porteur de projet éligible est **l'agriculteur actif adhérent à une association à vocation pastorale**. Néanmoins, le projet doit recevoir **un avis favorable du collectif pastoral**.

3. Examen des demandes de subvention 2024

Pour ce second COPIL 2024, 16 dossiers sont présentés pour validation. Des fiches ont été transmises aux membres du COPIL en amont de la réunion (*cf. fiches*).

a. Travaux de réhabilitation des pâturages : AFP de Belmont-Luthézieu

L'AFP de Belmont-Luthézieu souhaite mener ces premiers travaux de réhabilitation sur les terrains depuis sa création en 2021. Les travaux concernent la reconquête d'environ 3,5 ha de surface pastorale sur 5 secteurs et la création et l'amélioration de clôtures pour bovins, ovins, caprins et asins couvrant 5 secteurs. Les travaux incluent également un raccordement au réseau et la fourniture de bacs d'abreuvement sur 2 secteurs. Le montant des travaux s'élève à 29 371,46 € HT.

La SEMA émet un avis technique favorable, ce projet s'inscrit dans la continuité de la création de l'AFP permettant la remise en pâturage de secteurs abandonnés et d'améliorer les conditions de pâturage sur d'autres secteurs difficiles à exploiter bénéficiant à 5 exploitations. Les éleveurs ont prévu d'augmenter le chargement sur les parcelles réouvertes ce qui assurera l'entretien du milieu. **Le comité de pilotage valide la demande pour un dépôt de subvention.**

Olivier CLOSSON précise que le commissariat du Massif du Jura peut affecter des fonds sur ce dossier, néanmoins, l'adduction via le réseau d'eau potable et la fourniture de matériel non associé à la reconquête de pâturage ne peuvent être soutenues via les fonds FNADT.

b. Poursuite de la réhabilitation des pâturages : AFP de Chavornay

L'AFP de Chavornay souhaite poursuivre les travaux de réhabilitation de ces pâturages en engageant une troisième tranche de travaux sur 2 secteurs. Il s'agit d'effectuer des travaux de reconquête pour la remise en état d'un pâturage, de réhabiliter la piste d'accès au secteur de la Plaine sur environ 1100 ml et élaguer les ligneux sur le pourtour de la parcelle. Suite à la réouverture de 2 secteurs en 2024, des travaux de clôtures électriques pour bovins sont à prévoir. Le montant des travaux s'élève à 51 120,76 € HT.

Le dossier a reçu un avis favorable de la SEMA car ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux engagés par l'AFP depuis 2021 qui vise à stabiliser l'activité pastorale sur l'AFP. Au vu de l'augmentation des effectifs de bovins sur les parcelles concernées par la réouverture, les secteurs seront entretenus suite aux travaux. **Après présentation du plan de financement aux membres du Comité de Pilotage, le projet est validé.**

c. Sécurisation de la ressource en eau et de sa distribution du Mont Myon : David Maréchal

David Maréchal est membre du collectif pastoral du Revermont. Il rencontre un problème d'alimentation d'eau dans plusieurs de ces parcs sur la commune de Courmangoux en raison d'une dégradation des installations (3 km de réseau vieillissant dans les bois) et d'une réduction du débit de la source. L'exploitant souhaite créer un goya de 450 m³ pour alimenter en eau 7 parcs dont 2 exploités par la SICA du Revermont. Une convention de partage de la ressource en eau sera établie entre les 2 structures.

En complément de la réhabilitation du réseau d'adduction, des citernes existantes seront utilisées comme réducteur de pression et stockages supplémentaires. Le réseau alimentera également un autre goya. Les bacs d'abreuvement seront déplacés pour permettre une meilleure répartition de la ressource en eau et un fractionnement des parcs. Le montant des travaux s'élève à 54 196,78 € HT.

Le projet a reçu un avis favorable de la SEMA car il alimente un coteau en eau et répond aux recommandations des plans de gestion souscrit dans le cadre des MAEC. **Le comité de pilotage valide la demande pour un dépôt de subvention.**

d. Reconquête pastorale et de création d'accès à Cuvergnat – GAEC les Bardes de Valuy

Le GAEC des Bardes de Valuy est membre du collectif pastoral du Revermont. Le GAEC souhaite effectuer des travaux de reconquête sur 2 parcs et créer un accès de 200ml sur un 3^{ème} parc pour permettre au GAEC de circuler au sein du pâturage et de faciliter la circulation des animaux à travers les différentes terrasses du parc. Une des interventions de réouverture est située sur des pelouses sèches en site Natura 2000 (parc Le Couillat). Le montant des travaux s'élève à 6 234 € HT. **Après présentation du aux membres du Comité de Pilotage, le projet est validé.**

La SEMA donne un avis favorable, ces travaux permettront une meilleure circulation des troupeaux et facilitera l'accès et l'entretien pour les exploitants. Au vu du chargement, des travaux de circulation effectués et de la proximité des parcs par rapport à l'exploitation, les exploitants pourront maintenir ces secteurs ouverts. Aussi ces travaux répondent aux objectifs du DOCOB Natura2000.

Intervention du SR3A (mail) : Le parc 3 est situé dans le site Natura 2000 "Revermont et gorges de l'Ain". La cartographie des habitats montre des milieux en mauvais état de conservation. La menace identifiée étant "l'abandon de systèmes pastoraux, le sous-pâturage" et les préconisations étant de "Rétablir des pratiques agricoles adaptées pour répondre à la déprise, incluant fauche, pâturage, brûlis ou autres mesures équivalentes", le projet porté par le GAEC va dans le sens du DOCOB. Cependant, la parcelle principale est cartographiée comme "plantation de robiniers". Or les observations de terrain montrent que la coupe et le broyage de robiniers en milieux pastoraux entraînent un envahissement rapide de la parcelle par les rejets, que même les troupeaux bien éduqués et menés ne parviennent pas à contenir (pousses dynamiques, épineuses, parfois loin des individus d'origine). Quelles sont les mesures mises en place lors du chantier pour préserver les pelouses et landes de cette exotique envahissante ?

Réponse apportée : Sur le parc « Le Couillat », les travaux permettront aux bêtes de mieux accéder à cet espace où elles ne vont aujourd'hui quasiment pas (car partie la plus accidentée et fermée de tout le parc). Il y a effectivement quelques acacias, mais la plantation ne doit plus être d'actualité. Lors du lancement de chantier, les acacias seront exclus du broyage pour éviter les rejets. A noter qu'il s'agit bien d'une reconquête partielle, l'objectif étant de réouvrir les terrasses et les connecter entre elles, tout en laissant les gros éléments.

e. Reconquête pastorale des Côtettes et amélioration des conditions de clôtures de la Chanaz : GAEC de Corcelles

Le GAEC de Corcelles est membre du Collectif Pastoral du Revermont. Le GAEC souhaite réaliser des travaux sur 3 parcs situés sur la commune de Nivigne et Suran. Il s'agit de travaux de reconquête pastorale en layons pour améliorer la circulation des bovins, la création d'un layon et la fourniture de clôtures barbelées pour clôturer les deux autres secteurs. Le montant des travaux s'élève à 7 750,97 € HT.

La SEMA est favorable à ce projet, la reconquête va permettre la circulation du troupeau, de faciliter la surveillance et l'entretien mécanique du parc. Au vu de la gestion du GAEC, le pâturage permettra de maintenir l'ouverture de ce milieu. Aussi, ce projet s'inscrit dans une réflexion de réhabilitation d'un secteur avec d'autres GAEC au sein du Collectif Pastoral. **Le comité de pilotage valide le projet.**

Intervention du SR3A (mail) : Dans la mesure du possible, bien respecter une distance de 1m à 1m50 entre la clôture et le haut de berge de la Chana.

Réponse apportée : Ces indications ont été précisées à l'éleveur.

f. Reconquête pastorale de Toulangeon et Raisonier-Silo : GAEC des Violettes

Le GAEC des Violettes est membre du Collectif Pastoral du Revermont. Il souhaite réaliser des travaux sur 3 parcs situés sur la commune de Nivigne et Suran. Les travaux consistent en la reconquête d'environ 2 ha de surfaces pastorales. Le projet comporte également la création de layons d'accès pour connecter une clairière au reste du parc de Raisonier. L'objectif est d'augmenter la ressource en herbe et de faciliter l'entretien mécanique utilisé en complément du pâturage. Le montant des travaux s'élève à 5 565,56 € HT.

La SEMA émet un avis favorable, le projet s'insère dans la réflexion de réhabilitation globale d'un secteur en lien avec le GAEC de Corcelles. Aussi, les travaux vont dans la continuité des démarches entreprises par le GAEC de réhabilitation de pâturage (chemin d'accès). Les pratiques pastorales du GAEC sont compatibles avec le maintien de l'ouverture du milieu. **Les membres du comité de pilotage valide le dossier.**

g. Reconquête pastorale et amélioration des conditions de clôtures de la zone pastorale Sous La Roche : GAEC Sous les Roches

Le GAEC Sous les Roches est membre du Collectif Pastoral du Revermont. Il s'agit de reconquérir un parc en totalité et une partie d'un autre parc. Il est également prévu de fournir des clôtures mobiles pour le parc Sous la Roche et du matériel de clôture fixe type grillage à mouton et un rang de barbelé pour caprin pour le parc La Côte. Le montant des travaux s'élève à 5 530,16 € HT.

La SEMA émet un avis favorable, l'amélioration des clôtures et la reconquête permettront d'obtenir des surfaces pastorales supplémentaires à proximité de l'exploitation, ce qui facilitera la surveillance du troupeau. Les terrains seront entretenus par un troupeau caprin adapté à la consommation des ligneux permettant le maintien des pelouses sèches ouvertes en adéquation avec les objectifs du DOCOB Natura 2000. **Le comité de pilotage valide la demande pour un dépôt de subvention.**

h. Réhabilitation d'un Goya existant et création d'un deuxième goya sur l'alpage de la Combe de Chevrollet : EARL la Ferme de Bernalongy

L'EARL la Ferme de Bernalongy est membre du collectif Pastoral de Val'Retord. L'EARL exploite l'alpage de la Combe de Chevrollet situé sur la commune du Haut Valromey. L'alpage dispose de deux points d'eau : un goya d'environ 150 m³ et le captage d'une source. Avec les sécheresses fréquentes, la source tarie et ne permet plus d'abreuver le troupeau durant l'été. La bâche du goya est percée. Dans ces conditions, les éleveurs souhaitent effectuer des travaux afin de sécuriser la quantité d'eau sur l'alpage. Il s'agit de réhabiliter et d'agrandir le goya existant pour atteindre une contenance de 280 m³. L'EARL souhaite également créer un goya de 200 m³ afin de palier au tarissement de la source. Le projet s'élève à 33 106,54 € HT.

La SEMA est favorable à ces travaux, ils permettent de sécuriser la quantité d'eau pour l'abreuvement du troupeau qui est un enjeu majeur sur le Plateau de Retord. **Les membres du COPIL valide le projet de travaux.**

i. Création d'un goya et mise en place d'un système d'adduction en eau sur la zone pastorale de la Ramaz : GAEC des Fayards

Le GAEC des Fayards est membre du collectif Pastoral de Val'Retord. Il exploite la zone pastorale de la Ramaz sur la commune du Haut-Valromey. Actuellement, cette zone ne dispose pas de point d'eau. Les travaux consistent en la création d'un goya de 300 m³ et au raccordement à 4 bacs d'abreuvement dont un déjà existant. Le bac existant était raccordé à la citerne d'une maison d'habitation mais le propriétaire ne souhaite plus que l'éleveur utilise la citerne pour abreuver le troupeau. Aussi, la pose

d'une clôture électrique fixe avec un rang de fil galva est également prévue pour fractionner le pâturage en plusieurs parcs. Le montant des travaux s'élève à 24 944,23 € HT.

La SEMA donne un avis favorable à ce projet, le nouveau point d'eau permet au GAEC d'être autonome dans l'alimentation en eau de ce secteur et de fractionner le pâturage en 4 parcs afin de mieux répartir la pression de pâturage. **Après présentation, le dossier est validé par les membres du Comité de pilotage.**

j. Travaux d'amélioration pastorale de l'alpage de la Grange des Moines : GAEC Tavel

Le GAEC Tavel est membre du collectif Pastoral de Val'Retord. Il exploite l'alpage de la Grange des Moines sur la commune de Haut-Valromey. Le GAEC souhaite effectuer des travaux afin d'améliorer l'alpage et leurs conditions de travail. Les éleveurs souhaitent installer un dispositif de contention afin de sécuriser les chargements d'animaux et faciliter les soins sur le troupeau. Aussi, le GAEC prévoit d'effectuer des travaux de reconquête pastorale qui consistent à arracher et broyer les ligneux sur un secteur de l'alpage où la dynamique ligneuse est forte. Enfin, le GAEC souhaite améliorer les accès aux clôtures pour mieux les entretenir et faciliter la pose et la dépose des fils l'hiver. Ainsi, des travaux de réouverture et de nivelage sont prévus sur les secteurs difficilement accessibles de l'alpage. Le montant des travaux s'élève à 60 878,38 € HT.

La SEMA est favorable à ce projet de travaux, ils permettent d'améliorer les conditions de travail de l'exploitant et les conditions de pâturage sur l'alpage. Au vu de la gestion pastorale, le pâturage des génisses permettra de maintenir l'ouverture du milieu. **Le comité de pilotage valide ce dossier.**

k. Réhabilitation de la zone pastorale le Couloux et création d'un goya au Narmont : GAEC Gentiana

Le GAEC Gentiana est membre du collectif Pastoral de Val'Retord. Il souhaite réaliser des travaux sur 2 zones pastorales sur la commune du Poizat-Lalleyriat. Il s'agit d'effectuer des travaux de reconquête pastorale sur la zone du Couloux suite à une coupe forestière. Il est prévu de broyer les souches pour permettre le retour en herbe de la parcelle et la pose d'une clôture électrique fixe et de deux bacs pour l'abreuvement du troupeau. Sur la seconde zone pastorale, il s'agit de créer un goya de 100 m³ pour alimenter le pâturage en eau. Le montant des travaux s'élève à 32 554,14 € HT.

La SEMA émet un avis favorable à ce dossier, il permet d'améliorer les conditions de travail des exploitants et de sécuriser la quantité d'eau pour l'abreuvement du troupeau. **Le comité de pilotage valide la demande pour un dépôt de subvention.**

l. Réhabilitation et agrandissement d'un goya sur l'alpage de Merlogne : GAEC La Léchère

Le GAEC la Léchère est membre du collectif Pastoral de Val'Retord. Il exploite l'alpage de Merlogne sur les communes du Poizat-Lalleyriat et du Haut Valromey. L'alpage dispose de trois points d'eau : une citerne et deux goyas dont un qui n'est plus fonctionnel. Les travaux consistent à reprendre le goya existant d'une contenance d'environ 150m³ pour atteindre 250 m³ de stockage d'eau. Il est donc prévu de retirer la bâche percée, de terrasser le terrain pour atteindre une contenance de 250 m³ et de poser

une bâche pour que le goya soit étanche. Le goya sera ensuite raccordé à un bac existant. Le montant des travaux s'élève à 15 027,88 € HT.

La SEMA émet un avis favorable au projet car il permet de sécuriser la quantité d'eau sur l'alpage pour l'abreuvement du troupeau et ne plus avoir à transporter de l'eau. **Le dossier est validé par les membres du comité de pilotage.**

m. Travaux d'amélioration pastorale sur l'alpage des Frasses et l'alpage des Capettes : GAEC du Vieux Moulin

Le GAEC du Vieux Moulin est membre du Collectif Pastoral de Val'Retord. Le GAEC exploite l'alpage des Capettes situé sur la commune de Billiat et l'alpage des Frasses situé sur la commune de Valserhône. L'alpage des Frasses ne dispose pas de point d'eau ce qui contraint les éleveurs à transporter de l'eau. Il existe un ancien goya, historiquement bâché mais qui n'est plus fonctionnel. Les éleveurs souhaitent réhabiliter cet ancien goya d'une contenance de 200 m³ pour abreuver le troupeau. Il est également prévu d'installer un parc de contention.

L'alpage des Capettes est un alpage privé, il dispose de deux citernes d'environ 100 m³ et 40 m³ pour abreuver le troupeau. Ces citernes sont raccordées à la toiture de la ferme de l'alpage dont une partie est utilisée en grange et une partie en habitation temporaire par le propriétaire. La toiture de la ferme et notamment la zinguerie est dégradée ce qui contraint le remplissage des citernes durant les pluies estivales. Le montant des travaux présenté concerne la zinguerie (chéneaux, descentes de toit etc). La réhabilitation de la charpente est à la charge du propriétaire. Le montant des travaux s'élève à 36 394,49 €.

La Région explique que ce dossier ne s'insère pas dans le cadre financier de la Région et de l'Europe. En effet, la toiture, bien que permettant de stocker l'eau dans les citernes pour l'abreuvement du troupeau, sert également au logement d'un privé. Dans ces conditions, il ne sera pas possible de financer ce dossier via la mesure 207. Lionel MANOS ayant rencontré le propriétaire, précise que celui-ci est prêt à formaliser une utilisation uniquement agricole de l'eau des citernes dans le bail. Malheureusement ce document ne sera pas suffisant pour permettre le financement du dossier.

Monsieur CLOSSON du Commissariat du Massif du Jura s'est également renseigné et confirme qu'il ne sera pas possible d'orienter un financement FNADT également sur ce dossier.

Après plusieurs échanges, les membres du COPIL, pour montrer leur soutien au GAEC souhaitent que le dossier soit présenté lors du prochain comité de sélection. **Le comité de pilotage valide donc le projet de travaux sur l'alpage des Frasses et le projet de travaux sur l'alpage des Capettes.**

n. Reconquête pastorale et amélioration des clôtures des zones pastorales de la Montagne de Suerme et de La Cha : GAEC de L'Épassaou

Le GAEC de l'Épassaou est membre du Collectif Pastoral du Mollard de Don. Il exploite les zones pastorales de la Montagne de Suerme à Saint Rambert en Bugey et La Cha à Argis. Il s'agit de réaliser des travaux de réouverture avec un broyeur à chenilles sur les 2 secteurs majoritairement dominés par

des prunelliers et quelques noisetiers. Cette réouverture facilitera le déplacement des animaux et améliorera la surveillance pour les éleveurs. Il convient également de clôturer le parc pour accueillir le troupeau de génisses. Le GAEC souhaite poser une clôture barbelée 3 rangs avec piquets acacia sur le pourtour du parc. Le montant des travaux s'élève à 10 529,61 € HT.

Ce projet a reçu un avis favorable de la SEMA, il permet de sécuriser la ressource herbagère pour le GAEC et de maintenir ces milieux ouverts. L'entretien des surfaces pastorales (gestion des refus) pourra ensuite être géré par le GAEC par le pâturage et de manière mécanique. **Ce dossier de travaux est validé par les membres.**

Intervention du SRA3 (mail) : L'intervention prévue est impactante (broyeur à chenilles) : il semble que des précisions sur les modalités d'intervention devraient être ajoutées à la fiche. D'après l'inventaire départemental des pelouses sèches, la strate arbustive est localement dominée par les prunelliers, espèce fortement dynamisée par le broyage. De quelles garanties dispose-t-on sur la qualité de l'utilisation post-réouverture de la parcelle ?

Réponse apportée : Pour cette opération de réouverture, un broyeur à chenille est utilisé car ce matériel permet de réduire l'impact sur le sol d'autant que le secteur de La Cha est en pente. Bien que l'ensemble de la zone soit indiqué à broyer, il s'agit d'une reconquête partielle, les gros éléments ne seront pas touchés, l'objectif étant de conserver la mosaïque d'habitat. En parallèle, le fait de clôturer de manière pérenne la zone va permettre au GAEC de faciliter l'utilisation, cet espace sera entretenu par le pâturage de 10 à 15 génisses en pâturage tournant sur l'ensemble de la saison.

o. Création d'une clôture et acquisition d'un parc de contention mobile : GAEC Joux

Le GAEC Joux est membre du Collectif Pastoral du Mollard de Don. Ce projet concerne les zones pastorales situées sur les communes de Seillonaz et Lompnas. Actuellement, le GAEC dispose d'aucun moyen de contention au sein de ces parcs pour la manipulation des différents lots d'ovins. En cas d'intervention, l'animal doit être ramené à la bergerie. Pour limiter ces déplacements, le GAEC souhaite acquérir un parc de contention mobile adapté pour 250 brebis. Aussi, le GAEC exploite un nouveau secteur à Seillonaz et souhaite aménager une clôture en grillage avec un rang de barbelé pour ovins. Le montant des travaux s'élève à 25 604,29 € HT.

La SEMA émet un avis favorable à ce projet, le parc de contention permet d'amélioration des conditions de sécurité et de confort pour les éleveurs et les conditions de bien-être pour le troupeau. La réhabilitation d'un nouveau secteur permet de sécuriser la ressource herbagère pour le GAEC et maintenir le milieu ouvert.

Les dossiers recevant un avis favorable du COPIL seront transmis par voie dématérialisée à la Région pour instruction et transmission et aux financeurs pour l'attribution des aides financières. La SEMA rappelle aux porteurs de projets l'importance d'anticiper les projets de travaux en raison du temps et de l'instruction des dossiers. **Le comité de pilotage valide la demande pour un dépôt de subvention.**

p. Formation et sensibilisation des professionnels du tourisme au pastoralisme : SEMA

Dans la continuité des actions menées en faveur du multi-usage et après avoir testé une formation sur le pastoralisme en 2024, la SEMA souhaite proposer des temps de sensibilisation et d'information sur

l'activité pastorale et accompagner les éleveurs, bergers ou communes lors de conflit d'usage sur les espaces pastoraux.

Les formations s'adressent aux professionnels du tourisme (agents des OT, AMM). Elles ont pour objectifs de faire acquérir des connaissances sur le pastoralisme et ses enjeux pour devenir porteur de messages et mieux conseiller les clients. 2 sessions seront organisées chaque année. En parallèle, la SEMA souhaite disposer de temps de médiation pour intervenir lors de tension liée au multi-usage sur les espaces pastoraux. Ce temps doit permettre de dialoguer avec les différents usagers afin de cerner les enjeux et les problèmes, de les mettre en relation et de rechercher des pistes de solutions. Le montant de cette action s'élève à 16 170 € HT pour 2 ans. **Après échanges, le comité de pilotage valide cette action.**

Les projets de travaux à venir sur le territoire sont présentés aux membres du COPIL et figurent dans le diaporama.

4. Actualité des dispositifs de la Région et du FEADER

Au vu des modifications vues précédemment pour les investissements pastoraux, un nouvel appel à projet permet de déposer les demandes de subvention depuis le 1er juillet 2024 jusqu'au 31 janvier 2025. **Les projets présentés sur cet appel à projets peuvent être présentés en Comité de sélection le 17 octobre ou à un 2eme Comité qui aura lieu début 2025.**

Pour la mesure T01 concernant les projets de fonctionnement, le prochain Comité de sélection aura lieu fin septembre- début octobre. L'appel à projets rouvrira début 2025. Des dépôts sont possibles auprès de la Région en cas de besoin anticipé.

Éléments de contexte sur les subventions régionales et européennes pour le soutien au pastoralisme :

- Un contexte budgétaire qui devient de plus en plus contraint sur le FEADER et la Région
- Le dispositif PPT est victime de son succès, de nombreux territoires souhaitent en élaborer ce qui contraint à répartir l'enveloppe sur un plus grand territoire
- Des besoins importants notamment sur les nouveaux territoires couverts par les PPT
- Un souhait du vice-président à l'agriculture d'honorer les contrats PPT en cours.

Dans le contexte budgétaire actuel, la Région ne peut certifier que les dossiers présentés ce matin passeront au Cosel d'octobre 2024. Il est probable qu'ils soient reportés à 2025.

Pour la suite, la Région missionne le Réseau Pastoral AURA pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa politique pastorale régionale. Après ce travail effectué, la Région reviendra vers les territoires porteurs de PPT, les Départements et éventuels autres financeurs pour adapter au mieux la politique pastorale régionale en concertation avec les différents partenaires.

5. Questions diverses

Un prochain Comité de Pilotage sera programmé en 2025, selon les comités de sélection de la Région. Les porteurs de projet intéressés sont appelés à se manifester auprès de l'animatrice : lea.gauthier@ain.chambagri.fr - 06 74 03 72 71.

La séance est levée à 12h30.



Jean-Yves FLOCHON, Président du COPIL,